

LA SÉCURITÉ DES VACCINS EST IMPORTANTE POUR NOUS TOUS

RENSEIGNEMENTS POUR LES PARENTS

Le Canada offre un des meilleurs programmes de sécurité des vaccins au monde. La sécurité des vaccins est rigoureusement surveillée dès les premières étapes de leur élaboration et tant que le vaccin est utilisé.

Voici quelques éléments importants à connaître sur la sécurité des vaccins et votre rôle pour garantir la sécurité des vaccins.

LE PARCOURS DU VACCIN DE VOTRE ENFANT

La création d'un nouveau vaccin prend plusieurs années. Les vaccins sont soumis à de nombreux tests avant d'être considérés comme sûrs. Généralement, il faut une dizaine d'années de recherche et de mise au point avant qu'un vaccin soit soumis à l'approbation de Santé Canada.

Un système robuste est en place pour vérifier la sécurité des vaccins. Chaque lot de vaccins est testé conformément à des directives strictes pour garantir leur sécurité et leur qualité avant qu'il ne soit utilisé. Une fois en usage, plusieurs systèmes sont en place pour surveiller la sécurité du vaccin. Les effets secondaires qui apparaissent après une vaccination sont signalés non seulement dans chacune des provinces et des territoires du Canada, mais aussi au gouvernement fédéral. Les effets secondaires indésirables sont étudiés attentivement et chaque cas grave est examiné avec la plus grande minutie.

QU'EST-CE QU'UN EFFET SECONDAIRE ?

Un effet secondaire suivant une immunisation (ou ESSI) est un changement indésirable ou inattendu de l'état de santé qui se produit après la vaccination. Un effet secondaire peut être ou ne pas être causé par le vaccin.

La plupart des gens ne présentent aucun effet secondaire après une vaccination. Toutefois, comme tout médicament, les vaccins peuvent provoquer des effets secondaires. La plupart des effets secondaires sont mineurs et ne durent pas très longtemps; les effets secondaires mineurs se manifestent en général par une douleur au bras ou une légère fièvre.

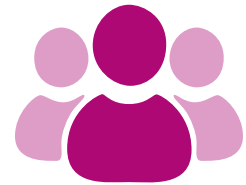
Les effets secondaires graves dus aux vaccins sont rares. Parmi les effets secondaires rares connus, il y a le choc anaphylactique (une réaction allergique grave) qui se produit environ une fois sur un million de doses administrées. Avant de faire vacciner votre enfant, renseignez-vous auprès de votre fournisseur de soins de santé sur les avantages et les risques liés à la vaccination.



Les vaccins nous protègent contre les maladies graves et sauvent des vies.



Le risque d'effets secondaires indésirables graves dus aux vaccins est tout à fait minime comparé aux risques des maladies qu'ils préviennent.



Nous avons tous un rôle à jouer dans la sécurité des vaccins.

VOUS POUVEZ JOUER UN RÔLE DANS LA SÉCURITÉ DES VACCINS

Restez chez votre fournisseur des soins de santé pendant 15 minutes après la vaccination. Votre fournisseur de soins de santé est en mesure de traiter toute réaction, le cas échéant.

Surveillez votre enfant pendant quelques jours après la vaccination. Si vous remarquez un changement dans son état de santé qui vous préoccupe, téléphonez à votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez aussi communiquer avec votre bureau de santé publique pour poser des questions ou signaler un effet secondaire.

Signalez à votre fournisseur de soins de santé ou à votre bureau de santé publique toute réaction ou tout symptôme inhabituel. Cela peut comprendre :

- une fièvre supérieure à 40 degrés Celsius (104 degrés Fahrenheit) ;
- un enfant qui pleure ou qui pleurniche pendant plus d'une journée ;
- une augmentation de l'enflure là où le vaccin a été administré ;
- une réaction allergique (par exemple, urticaire ou éruption cutanée) ;
- une somnolence inhabituelle ;
- des vomissements graves ou de la diarrhée ;
- toute autre réaction inhabituelle ou inattendue.



QUE SE PASSE-T-IL QUAND JE SIGNALE UN EFFET SECONDAIRE?

Votre fournisseur de soins de santé ou bureau de santé publique remplira un formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles (MCI) à la suite d'une immunisation.

Afin de remplir le formulaire, on vous demandera des renseignements sur les points suivants :

- les médicaments que prend votre enfant et ses antécédents médicaux ;
- tous les symptômes que votre enfant a présentés, quand ils sont apparus et combien de temps ils ont duré.

Une fois le formulaire rempli, il est envoyé à votre bureau de santé publique. Puis, l'effet secondaire est signalé à Santé publique Ontario et à l'Agence de la santé publique du Canada.

Les agents de la santé prennent la sécurité des vaccins très au sérieux. En signalant les effets secondaires, d'éventuels problèmes liés à la sécurité des vaccins peuvent être détectés suffisamment tôt pour en atténuer les effets nuisibles sur la santé des gens qui ont besoin de vaccins.

LA PROTECTION DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Les vaccins vous aident à rester en bonne santé, ainsi que votre famille. Au Canada, la sécurité des vaccins est constamment surveillée. **Vous avez un rôle important à jouer en signalant tout effet secondaire survenant après une vaccination.**

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou votre bureau de santé publique pour signaler tout effet secondaire indésirable. Les coordonnées des bureaux de santé sont disponibles sur www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx.

Pour en savoir davantage sur les vaccins, veuillez consulter les sites Web suivants :

Gouvernement de l'Ontario
www.ontario.ca/fr/page/vaccins

Agence de la santé publique du Canada
www.phac-aspc.gc.ca/im/safety-securite-fra.php